



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	14	L'an deux mil vingt-six, le 21 janvier 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame BEAUDET Julie, 1 ^{ère} adjointe.
Conseillers présents	10	
Quorum	8	
Affiché le :		

Etaient présents : PROVOST Audrey, BOUDONNET Fabrice, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, FROMENTIN Jérôme, SZCZESNY Ludovic, Gaëlle HAMOND. CAILLEAU Ludovic.

Absents excusés : LELIEVRE Jean-Pierre, GOUGEON Sandrine, BEAUDOIN Fabienne, THOMAS Alain

Absents : GUIHERY Jérôme, BROCHARD Bernard.

En l'absence de M LELIEVRE Jean-Pierre, Madame BEAUDET Julie préside la séance.

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 10 décembre 2025 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Délibération sur la convention enfance jeunesse de Mayenne Communauté
- 2) Point travaux assainissement (devis offre amiante), demandes de subvention
- 3) Projet MIAM 2027 proposé par le Kiosque
- 4) Point économie d'énergie école
- 5) Travaux curage chemin de la Rogardière
- 6) Demande de la DDT : dénonciation convention logement 29A et 29B rue du Muguet
- 7) TEM : Gestion DT/DICT et géoréférencement réseau EP
- 8) Questions diverses

1) Délibération sur la convention enfance jeunesse de Mayenne Communauté

Le Conseil Municipal est informé du plan d'actions sur l'horizon 2026 à 2030 de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF de Mayenne). En conséquence, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- Prend acte et valide les principes de la Convention Territoriale pour la période du 01



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

janvier 2026 au 30 décembre 2030

- Prend acte de la mise à jour du diagnostic réalisé à l'échelle du territoire.
- Valide la liste des actions présentes et à venir relevant de la compétence de la commune
- Autorise le maire à signer la Convention Territoriale Globale avec l'ensemble des signataires

2) Point travaux assainissement (devis offre amiante), demandes de subvention

- Lancement de la consultation diagnostic amiante et HAP.

Suite au lancement de la consultation, par le cabinet d'études SOGETI, 3 entreprises ont répondu favorablement. Le Conseil Municipal, après analyse du rapport présenté, valide à l'unanimité le choix proposé par SOGETI pour la société CHEVALIER DIAG, société basée dans la Manche, d'un montant HT de 2 410 €.

- **Subvention 2026 du projet par l'Agence de l'Eau**

Nous avons reçu confirmation que, bien que le projet soit éligible pour les deux lots : réseaux et station d'épuration, il n'y aura pas de subvention de cet organisme sur l'année 2026. Si le projet devait démarrer, il ne serait pas possible d'obtenir un financement de façon rétroactive. En conséquence, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le report du projet. L'objectif est clair : **ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de notre commune ni l'endetter au-delà du raisonnable**. Engager des travaux dont nous ne pouvons pas couvrir la majeure partie des coûts serait irresponsable

Les raisons de ce report sont liées à des circonstances budgétaires exceptionnelles et indépendantes de notre volonté locale :

1. **Un financement incertain** : Le projet, estimé à environ 1,5 million d'euros, repose pour les trois quarts sur des financements extérieurs, notamment de l'Agence de l'Eau. En raison des **incertitudes budgétaires nationales pour l'année 2026**, ces subventions promises ne sont pas aujourd'hui garanties ni versées.
2. **Un contexte de transition municipale** : Une nouvelle équipe municipale sera élue fin mars 2026. Il est sain et démocratique qu'elle puisse disposer de toutes les cartes pour reprendre ce dossier crucial et décider des suites à lui donner en pleine connaissance des contraintes financières réelles.

Le Conseil décide également de faire une information individualisée par courrier à tout habitant ou propriétaire qui a été concerné par une enquête domiciliaire sur sa parcelle.



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

3) Projet MIAM 2027 proposé par le Kiosque

Depuis 5 éditions, Le Kiosque, Tribu, Les Entrelacés et la Cie Oh coorganisent sur le territoire de Mayenne Communauté un événement festif qui a pour ambition de rassembler le public autour d'artistes locaux et émergents. Le fil conducteur est articulé autour d'un repas en itinérance dans une commune du territoire, rythmé par des plats et des représentations artistiques. Les organisateurs proposent à commune de Belgeard d'accueillir la prochaine édition. Nos locaux se prêteraient bien à l'organisation. Une rencontre est proposée le vendredi 13 février en matinée pour détailler les objectifs et ébaucher l'organisation possible. Le Conseil décide de répondre favorablement. Madame PROVOST prend en charge le suivi de l'action.

4) Point économie d'énergie école

Monsieur Joe Weston poursuit ses diagnostics sur le fonctionnement et l'optimisation du chauffage dans les différentes classes de notre école. Les travaux d'isolation réalisés sont une réussite et améliorent le confort thermique de nos enfants. Il reste néanmoins des points d'amélioration à comprendre et résoudre, notamment sur les réglages de la chaudière au fioul et du circuit des radiateurs.

Une présentation de restitution de l'étude de substitution de cette chaudière par une chaudière automatisée à pellets est planifiée courant février.

5) Travaux curage chemin de la Rogardière

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à démarrer des consultations et demander des devis pour effectuer des travaux de curage du fossé sur le chemin de la Rogardière.

6) Demande de la DDT : dénonciation convention logement 29A et 29B rue du Muguet

En regard de la situation actuelle stable de notre parc locatif, le Conseil décide de maintenir le statu quo administratif et de ne pas donner suite à la demande de la DDT de dénoncer la convention des logements. La situation actuelle permet d'encaisser directement les éventuelles prestations de la CAF et il n'est pas prévu de vendre ces logements.

7) TEM : Gestion DT/DICT et géoréférencement réseau EP

le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande du TEM de prendre en charge le transfert de compétence pour assurer les DT/DICT (Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) des 1942 mètres linéaires de réseau souterrain d'éclairage. Le devis proposé de 5 120 € ne semble pas proportionné au service rendu à la commune.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

8) Questions diverses

- Le Conseil valide l'adhésion au groupement proposé par l'inspection d'académie pour le renouvellement de la convention du logiciel e-primo pour l'école
- Le tunnel en osier sera placé début février dans la cour de l'école. Les passerelles d'accès aux classes seront installées pendant les vacances de février
- Le Conseil valide le devis de 6 154,51 € HT pour le changement des 10 lampadaires vieillissants du lotissement des 3 chênes (dernière tranche). Le modèle choisi est identique à ceux installés dans les rues voisines en 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40

Le secrétaire,
Gilbert POULEYN

La 1ère adjointe
Julie BEAUDET